

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 5 (1860)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Les frontières de la France : frontière de l'est [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-329100>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ments bien sévères sur la capacité ou sur l'incapacité de nos officiers.

A part quelques exceptions, nous n'oserions point, quant à nous, prendre la responsabilité de dire : " un tel est habile officier, et tel autre est mauvais, „ ou même : " tel officier est plus habile que celui-ci, „ car il serait fort possible qu'au bout de deux ou trois mois d'opérations sérieuses — et là est le but du militaire — toutes les notions sur cette hiérarchie morale fussent bouleversées ; que de bons officiers d'école se montrassent mauvais officiers de campagne, et vice-versa.

Enfin, si l'on veut quitter le système des avancements à l'ancienneté, ne serait-il pas convenable, pour ôter toute apparence de favoritisme aux décisions et pour régulariser autant que possible l'arbitraire, que des présentations préalables fussent faites régulièrement et par une commission *ad hoc* composée des principaux officiers de notre état-major ?

Pour terminer, nous devons faire cette remarque que la plupart des récents avancements et emplois à titre exceptionnel portent sur des officiers qui sont, pour la plupart, instructeurs ou spécialement militaires. Ces choix nous réjouissent doublement, car ils montrent qu'on commence à comprendre l'impossibilité de confier la direction d'une armée de milices à des états-majors exclusivement miliciens, et la nécessité d'arriver peu à peu, par des voies plus ou moins indirectes, à la création de sections permanentes de l'état-major fédéral.

---

## LES FRONTIÈRES DE LA FRANCE.

SUITE DE LA FRONTIÈRE DE L'EST <sup>1</sup>.

*Frontière du Jura.* — Entre le Rhin et le Rhône, c'est-à-dire entre Bâle et Genève, la limite de la France, partout adjacente à la Suisse, peut être divisée en quatre parties. 1<sup>o</sup> D'abord elle est tracée par une ligne vague entre le Rhin et le Doubs ; cette ligne se dirige à l'ouest entre l'Ill et la Birse, entre la Largue et la Hale, passe au sud de Delle, laisse à la Suisse Porrentruy, puis elle atteint le Doubs à Brémencourt, à l'ouest de Sainte-Ursanne. 2<sup>o</sup> La limite coupe deux fois le Doubs dans le coude de Sainte-Ursanne, et suit cette rivière jusqu'aux Brenets, village situé au sud du saut du Doubs, près du Locle. 3<sup>o</sup> Aux Brenets, la limite quitte le Doubs et suit les crêtes du Jura central jusqu'à la Chapelle-des-Bois, coupe l'Orbe, en laisse la source à la France, ainsi que le lac et le plateau des Rousses. 4<sup>o</sup> Enfin la limite, de nouveau tracée par une ligne arbitraire, se dirige entre les Rousses

<sup>1</sup> Nous empruntons cet article au *Magasin pittoresque*, paraissant à Paris, sous la direction de M. Edouard Charton. Nous le donnons moins pour les renseignements topographiques et géographiques, que pour quelques aperçus stratégiques sur la Suisse et sur son rôle en Europe, qui nous ont paru fort justes. (*Réd.*)

Saint-Cergues, entre Gex et Coppet, suit quelque temps la Versoie, coupe le London au sud de Saint-Genis, et atteint le Rhône un peu à l'ouest du confluent du London.

Avant 1792, la France était protégée, depuis le Rhin jusqu'au Rhône, par la neutralité de la Suisse, qui couvrait, comme on l'a déjà dit, le sud de l'Alsace, la route d'Huningue à BÉfort, et en même temps toute la frontière du Jura. On ne saurait douter que, si la France a résisté à l'invasion de 1793 et de 1794, elle le doit en partie à ce qu'on ne l'a pas attaquée de ce côté quand elle l'était par tous les autres. L'ancienne monarchie avait aussi le droit d'occuper militairement le pays de Porrentruy, qui appartenait à l'évêque de Bâle, et de fermer les passages par lesquels l'ennemi pouvait pénétrer sur le territoire français à travers l'extrémité du Jura septentrional. En 1814, on a perdu Porrentruy, qu'on avait réuni à la France en 1793, mais sans reprendre l'ancien droit d'y mettre garnison.

Telle qu'elle est, la frontière du Jura est assez bonne; elle présente des obstacles sérieux, des défilés difficiles, des montagnes boisées, des cours d'eau, des routes que l'on peut rendre facilement impraticables, parce que le sol de ces montagnes est composé de roches tendres. Elle est défendue par la grande place d'armes de Besançon, et en avant par Montbéliard et Blamont, sur les routes de Porrentruy à Besançon; par le château de Joux, sur la route de Neuchâtel à Besançon; — par la place des Rousses, sur la route de Genève à Besançon.

Si le massif du Jura peut être tourné au nord par Bâle et au sud par Genève, BÉfort et Lyon rendent assez difficiles de pareils événements. En arrière du Jura et de Besançon vient la ligne de la Saône, susceptible d'une bonne défense; la Saône était l'ancienne frontière avant l'acquisition de la Franche-Comté (1678). La seule place forte qui existe encore sur la Saône est Auxonne, sur la route de Besançon à Paris par Dijon.

Trois routes et un chemin de fer relie la frontière du Jura à Paris. Les routes sont celles de :

20° Paris à Besançon par Langres, suivant la route numéro 18 jusqu'à Langres, et de là à Besançon par Gray.

21° Paris à Besançon par Dijon, suivant la route numéro 18 jusqu'à Troyes, et de là à Besançon par Châtillon-sur-Seine, Dijon, *Auxonne* et Dôle.

22° Paris à Gex par Melun, Auxerre, Châlon, Lons-le-Saunier, *les Rousses*, Gex, se prolongeant sur Genève.

Le chemin de fer est celui de Paris à Lyon par Dijon, par l'embranchement de Dijon à Besançon.

Besançon est lié à Strasbourg par une route qui passe par *Montbéliard*, *BÉfort*, Colmar et *Schelestadt*. Il est réuni à Lyon par deux routes. La première suit la Saône et passe par Mâcon, Châlons et Dôle, la seconde passe par Bourg, Lons-le-Saunier et Poligny.

La Franche-Comté, qui forme cette frontière, a été acquise par Louis XIV à la paix de Nimègue, en 1678.

La principauté de Montbéliard n'a été réunie qu'en 1793, et cédée par le Wurtemberg par le traité du 7 août 1796.

*Frontière des Alpes.* — La limite de la France, dans la troisième section de la frontière de l'Est, est tracée par le Rhône depuis le confluent du London jusqu'au confluent du Guier, puis par le Guier jusqu'à la source du Guier vif; après, elle suit le faite élevé qui sépare le Guier de l'Isère, tourne à l'est, coupe l'Isère au nord du fort Barraux, suit la crête des montagnes qui séparent l'Arc de l'Isère et de la Romanche, atteint enfin la crête des Alpes au mont Tabor, et suit la grande chaîne jusqu'à la source de la Stura. De là, la limite est indiquée par un contre-fort des Alpes qui sépare le Var du Verdon; elle le quitte à la hauteur d'Aurant-sur-Coulomp, pour aller couper le Var entre Sausses et Dalys, et donner Entrevaux à la France. La ligne de démarcation rejoint le Var entre Entrevaux et Puget-Thénier, court au sud-est, et atteint l'Esteron entre Aiglon et la Roque; après, elle suit l'Esteron jusqu'à son confluent dans le Var, et le Var jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée. Dans toute cette étendue, la France est adjacente au royaume de Piémont.

La section des Alpes est une des meilleures frontières de la France, surtout depuis que Lyon est devenu une grande place forte fermant le débouché de Genève. Ainsi, Belfort et Lyon ont été élevés pour résister à une attaque venant de Suisse, par Bâle et par Genève, dans le cas où la neutralité de la Suisse serait encore violée. Le Rhône, dans sa partie qui sépare la France de la Savoie, a un cours tourmenté et coule dans un lit montueux: aussi sa vallée n'offre-t-elle aucune route; deux places défendent son cours; Fort-l'Ecluse, sur la route de Genève à Lyon; Pierre-Châtel, sur la route de Chambéry à Belley. Entre le Rhône et l'Isère, d'épaisses montagnes traversées par la route des Echelles (Chambéry à Lyon) s'opposent à toute grande opération. La vallée de l'Isère est fermée par Fort-Barraux et Grenoble. Entre l'Isère et la Durance, le massif des Alpes de la Maurienne et des Alpes Cottiennes donne de nouveau toute sécurité à la frontière; mais, aux sources de la Durance, le col du mont Genève ouvre la vallée de cette rivière; aussi y a-t-on construit Briançon, point central de la défense des Alpes, Mont-Dauphin, Embrun et Sisteron. Les vallées des affluents de gauche de la Durance, le Guil, l'Ubaye, par lesquels on pourrait tourner Briançon, sont défendues: le Guil, par Queyras; l'Ubaye, par Gleisolles, nouvelle place élevée pour fermer le col de l'Argentière, par fort Saint-Vincent et par Seyne. La vallée du Verdon est défendue par Colmars. Sur le Var, Entrevaux ferme une route venant de Nice. La ligne du Var, appuyée en arrière par Antibes, peut permettre une bonne défense. Enfin, en arrière des Alpes est le Rhône, dont le principal passage, Lyon, est, comme on l'a dit, une grande place d'armes.

Ce qui fait le principal mérite de la frontière des Alpes, c'est que le Rhône supérieur, l'Isère, la Durance et le Var, sont séparés par de hautes chaînes de montagnes, larges et difficiles, qui empêchent les opérations dans l'une de ces vallées de s'appuyer sur les opérations exécutées dans les autres: aussi les invasions qui

ont été tentées sur la frontière des Alpes ont-elles toujours eu peu de résultat. En 1692, le duc de Savoie envahit la vallée de la Durance, s'avança jusqu'à Gap, mais fut repoussé par Catinat. En 1709, il fut encore obligé de battre en retraite devant le maréchal de Berwick, qui, de Briançon, déjoua toutes ses tentatives. Du côté du Var, cinq invasions ont été essayées, et toutes ont été infructueuses. Ces attaques sont celles du connétable de Bourbon et de Charles-Quint, pendant le règne de François I<sup>er</sup> ; celle du prince Eugène, en 1707, qui échoua devant Toulon, habilement défendu par le maréchal de Tessé ; celle des Impériaux, en 1746, qui vinrent assiéger Antibes, et furent repoussés par le maréchal de Belle-Isle ; enfin l'attaque de Mélas, en 1800, qui fut arrêté sur le Var par la vigoureuse résistance de Suchet. Aussi, en 1814, la coalition, laissant les Alpes et le Var, se porta directement de Genève sur Lyon, mal défendu par le maréchal Augereau, pour faire tomber, en prenant Lyon, les Alpes, le Var, et les places de la Durance et de l'Isère.

La frontière des Alpes est reliée à Paris par deux routes et par deux chemins de fer. Les deux chemins de fer sont ceux de Paris à Lyon par Dijon, et de Paris à Lyon par le Bourbonnais. De Lyon, la route de fer se prolonge sur Genève d'un côté, et de l'autre sur Marseille et Toulon, avec un embranchement sur Grenoble.

Les routes sont celles de :

23<sup>o</sup> Paris à Lyon par Melun, Montereau, Sens, Auxerre, Châlons, Mâcon (par la Bourgogne).

24<sup>o</sup> Paris à Lyon par Fontainebleau, Briare, Nevers, Moulins, Roanne (par le Bourbonnais).

Lyon, important nœud de routes et vrai boulevard de la frontière des Alpes, est en communication avec :

Genève, par Nantua et Fort-l'Ecluse ;

Chambéry et Turin, par la Tour-du-Pin et les Echelles ;

Grenoble, et de là sur Montmélian ;

Marseille, par Valence et Avignon.

La frontière des Alpes a été formée par l'acquisition de la Bresse et du Bugey, faite par Henri IV en 1601 ; — du Dauphiné, par Philippe VI ; — de la Provence, par Louis IX ; — Louis XIV y a ajouté, en 1713, la vallée de Barcelonette.

---

## RÉPARTITION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE <sup>1</sup>

---

*Attachées au grand état-major :*

Le service du *grand état-major général* est fait par la compagnie de guides n<sup>o</sup> 7, de Genève.

Demi-compagnie de guides n<sup>o</sup> 16 de Genève R. (réserve).

<sup>1</sup> Nous donnerons plus tard les changements apportés à ce tableau, qui date déjà du 27 mars 1860.